

MAI 2020



INFO - TRÈVES

MAIRIE

Conformément aux dispositions sanitaires, **la mairie est fermée au public** jusqu'à nouvel ordre, mais personnel et élus restent joignables pour répondre à vos demandes au :

04 72 24 91 12 ou par mail : mairie@treves69.fr

Consultez toutes infos communales ainsi que l'Info-Trèves sur le site de la commune de Trèves :

<http://mairie-treves69.com>

Retrouvez toutes les Infos de Vienne Condrieu Agglomération sur le site: <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/>

Les salles communales et tous les espaces publics sont fermés jusqu'à nouvel ordre.



Rappel des N° d'urgence :

- 17** Police Secours
- 18** Pompiers SDIS
- 15** Samu
- 3919** Violences conjugales ou envoyez un SMS au **114**
- 119** Enfance en danger.
- 0800 23 13 13** Drogues Info service

En cas de panne ou problème sur les réseaux, **appeler les N° d'URGENCE**, seuls services compétents pour vous apporter les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443

-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 10 14

LA POSTE : 3631 dysfonctionnement service courriers.

Attention aux arnaques sur internet et aux tentatives d'escroquerie (démarchage pour masques, tests Covid -19, etc)...
Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr>

ECOLE de TREVES

Année Scolaire 2020 / 2021

INSCRIPTIONS
pour la rentrée 2020



Inscriptions par mail : ce.0691295h@ac-lyon.fr

Coordonnées : Nom-Prénom Tel + Adresse

Joindre

photocopie du livret de famille

(parents + enfant concerné)

Photocopie du carnet de vaccination

Rentrée le 12/5/2020 pour les GS / CP / CM2. Les services périscolaires seront assurés. A partir du 19/05/2020, accueil progressif de toutes les classes selon planning à communiquer par l'école.

Le nombre maximum des enfants accueillis par les enseignantes sera de 32 enfants sur les 3 classes.

A partir du 19/05/2020, la municipalité met en place une étude surveillée afin de prendre en charge les élèves ne pouvant être accueillis par les enseignantes (règles de distanciation sociale). Les élèves de PS ne pourront bénéficier de ce dispositif.

Un point à fin mai 2020 sera fait avec les parents.

Infos Mai 2020



Recensement militaire

Tous les jeunes français (filles ou garçons) doivent se faire spontanément recenser entre le jour de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire. Cette formalité est obligatoire pour s'inscrire sur les listes électorales.

Renseignements en mairie : 04 72 24 91 12

Ou service en ligne:

<https://www.service-public.fr>

BIBLIOTHÈQUE



La bibliothèque est fermée
jusqu'à nouvel ordre



DÉCHÈTERIES

TARTARAS - Combe Martin 42800 :

Ouverture à compter du 11 mai

Nouveaux horaires : du lundi au samedi (hors jours fériés) de 13h à 19h précise.

AMPUIS Verenay - Rue du Stade :

Ouverture à compter du 18 mai

Le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30

du mardi au vendredi de 14h à 18h30 / **exceptionnellement jusqu'à 19h30**

Accès aux particuliers possible selon un dispositif de filtrage en fonction des plaques d'immatriculation.

Pour plus d'informations :

☎ : 04 74 53 45 16 @ : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/dechets/les-decheteries/>

N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'accès

Aide Départementale d'urgence de Solidarité Rurale

Pour les petites entreprises qui résident sur une commune de moins de 3 500 habitants.

Un dossier sera téléchargeable dès le lundi 11 mai sur le site internet www.rhone.fr.

Chaque entreprise devra remplir un dossier et le transmettre en mairie.

Les entreprises éligibles et retenues dans le cadre de ce dispositif percevront une aide au fonctionnement d'un montant maximum :

de 1 500 € pour une entreprise sans salarié .

de 3 000 € pour une entreprise de 5 salariés maximum.

Coup de pouce vélo

Dans la perspective de la sortie du confinement, le Gouvernement prend des mesures pour encourager la pratique du vélo par les Français :

Un « coup de pouce réparation vélo » avec une prise en charge exceptionnelle jusqu'à 50 euros d'un montant hors taxe pour la remise en état d'un vélo au sein d'un réseau de réparateurs référencés.

La liste des réparateurs engagés dans la démarche sera accessible sur la plateforme en ligne «Coup de pouce vélo» disponible à partir du 11 mai.

Des formations gratuites « coup de pouce remise en selle » pour apprendre à circuler en sécurité.

La liste des moniteurs agréés sera accessible sur la plateforme.

DISTRIBUTION DE MASQUES

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle et dans la perspective du déconfinement prévu le 11 mai prochain, nous devrions grâce à «la Région Auvergne Rhône-Alpes » être en mesure de fournir gratuitement à toute la population 1 masque par personne.

Ces masques seront distribués directement dans vos boites aux lettres.

Compte tenu des difficultés d'approvisionnement, la date de livraison de ces masques n'est pas encore fixée.

- Afin que nous puissions en organiser la distribution à domicile, il est indispensable que vous nous indiquiez vos besoins en nous retournant le coupon-réponse ... ci-dessous pour **le 10 mai au plus tard**.

2 solutions s'offrent à vous :

- **Par courrier : Mairie, 450, Route des 2 vallées TREVES (Directement dans la boîte aux lettres).**

- **Par mail : mairie@treves69.fr**

La commune de Trèves.

✂----- COUPON RÉPONSE -----

Nom – Prénom :

Nombre d'occupants du foyer :

Adultes :

Enfants :

Age des enfants :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Le déconfinement de A à Z

Au 28/04 (suite à l'intervention du 1er ministre).

MAIRE info

Bars	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Musées (grands)	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Bibliothèques	Réouverture le 11 mai.	Parcs et jardins	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts".
Cafés	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Plages	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Centres commerciaux (> 40 000 m²)	Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet.	Rassemblements	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum.
Cérémonies religieuses	Pas avant le 2 juin.	Restaurants	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Cérémonies d'inhumation	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.	Salles de concert	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 1er juin.	Salles des fêtes/polyvalentes	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Cimetières	Ouverture au public le 11 mai.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé le 11 mai.
Cinémas	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Restent interdits, décision le 2 juin.
Collèges	Réouverture progressive à partir du 18 mai.	Sport (compétitions professionnelles)	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
Commerces	Réouverture le 11 mai.	Taxis	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Crèches	Réouverture le 11 mai.	Théâtres	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Écoles élémentaires	Réouverture le 11 mai.	Transports scolaires	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Festivals	Plus de 5 000 personnes: interdits jusqu'en septembre.	Transports (locaux)	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Grands événements	Plus de 5 000 personnes: interdits jusqu'en septembre.	Transports (> 100 km)	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel.
Lieux de culte	Déjà autorisés.	Universités	Fermées jusqu'en septembre.
Lycées	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Vacances (organisation)	Décision pour le 2 juin.
Marchés	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.	VTC	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Mariages	Reportés sauf urgence.		
Maternelles	Réouverture le 11 mai.		
Médiathèques	Réouverture le 11 mai.		
Musées (petits)	Réouverture le 11 mai.		